

RAPPORT MORAL

2019



Conseil Français
des personnes Handicapées
pour les questions Européennes



Le CFHE, aura connu une année 2019 particulièrement riche en activités, marquée notamment par les élections européennes et le droit de vote pour tous : dans ces deux enjeux, on peut d'ores et déjà dire que le CFHE s'est largement impliqué. Sur un autre plan, celui des Nations unies, nous sommes aussi très présents du fait de la rédaction du rapport alternatif des associations portant sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Le CFHE est largement reconnu, on peut le dire, comme force de propositions, du fait de son implication constante et positive en France, au plan européen, dans le cadre de la Convention.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées

L'année 2019 marque une grande contribution du CFHE dans la dynamique de suivi de la Convention, puisque c'est l'année où, en réponse à la remise au Comité des droits, à Genève, du rapport de l'Etat français. Ce qui induit notre souci et notre responsabilité collective dans la rédaction du rapport alternatif des associations de personnes handicapées et de leurs familles.

Rappelons que dès 2011, le Comité d'entente (devenu aujourd'hui le Collectif Handicaps), avait confié au nom de l'ensemble des associations au CFHE la responsabilité du suivi et de l'élaboration d'un état des lieux, de la rédaction du rapport alternatif de la société civile, puis du relevé des questions que nous aimerions voir poser à l'Etat français quant à la mise en application des articles de la Convention.

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet, puisque le détail de cette activité très mobilisatrice vous sera décrit dans le rapport d'activité que dressera notre Délégué général. Mais d'ores et déjà, en tant que président du CFHE, je tiens à saluer toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans ce travail de longue haleine.

Nous avons été conviés à Genève à rencontrer le Comité des Droits au cours de la « Pré-session » qui s'y déroulait du 23 au 27 septembre. Il était prévu que le Président s'y rende, et à ma demande, Albert Prévos, vice-président, a volontiers accepté de m'y représenter accompagné de notre Délégué général, Farbod Khansari.

On notera au passage que le CFHE a pris part à une réunion du Comité de suivi de la Convention, le 16 avril 2019, chez le Défenseur des droits qui en assure la responsabilité.

La concertation européenne au sein du mouvement

Comme chacun sait, le CFHE est membre élu du Conseil d'administration et du Comité exécutif (équivalent du Bureau chez nous) du Forum européen des personnes handicapées (FEPH), en la personne d'Albert Prévos qui nous y représente, ce qui nous permet d'être clairement identifiés et reconnus dans et par le mouvement associatif français, mais aussi par les associations représentatives européennes et par les diverses instances de Bruxelles, tout en nous permettant d'impulser une dynamique pour nos travaux dans le cadre des nouvelles mesures et des nouveaux enjeux européens. A ce titre, nous pouvons souligner la qualité de son engagement et son travail et nous en féliciter tous.

En ma qualité de Président et accompagné par le Délégué général du CFHE, j'ai ainsi pu prendre personnellement part, en mars 2019, au Conseil d'administration du Forum en Roumanie, à Bucarest, de même qu'à l'Assemblée générale de juin à Bruxelles, ainsi qu'au Conseil d'administration de novembre 2019 à Helsinki. Je vous rappelle en passant, que les Conseils d'administration se déroulent pratiquement toujours dans la capitale du pays européen assurant la présidence de l'Union européenne.

Ces participations m'ont ainsi permis d'apprécier une nouvelle et riche expérience, tout en mesurant l'importance des travaux réalisés et développés par l'ensemble des membres du FEPH collectivement, et de chacun des Conseils représentant les personnes handicapées et leurs familles dans les divers Etats membres de l'Union.

Comme cela vous a été dit en son temps, le Parlement européen a approuvé en mars 2019 l'Acte européen relatif à l'accessibilité, dont sans doute nous ne sommes pas entièrement satisfaits mais qui a le mérite d'exister. Reste aux Etats membres, dans les trois ans, à le transposer.

A l'initiative conjointe de notre Secrétaire d'Etat, Madame CLUZEL, et de la Secrétaire d'Etat chargée des Affaires européennes, Madame LOISEAU, dix ministres et secrétaires d'Etat en charge de nos affaires dans divers Etats membres de l'Union se sont réunis à Paris le 14 mars 2019. J'ai eu le plaisir et l'honneur d'y représenter le CFHE, avec notre ami Alain Faure, alors animateur de la Commission « questions européennes et internationales – Convention de l'ONU » du CNCPPH, avec une rencontre à l'Ambassade de Roumanie pour une cérémonie célébrant son accès à la présidence de l'Union.

Plus spécifiquement en France – notamment dans notre rôle d’interface tant avec l’Union européenne et les Etats membres et avec les Nations unies

Nous devons nous féliciter de la possibilité qu’ont eue enfin les personnes handicapées de voter à l’occasion des élections européennes. Nous le devons en bonne partie à l’implication de la Commission Nationale Consultative des Droits de l’Homme (CNCDH).

Depuis, la CNCDH ayant terminé sa mandature en cours, une nouvelle mandature a été ouverte, et le CFHE a été invité à y siéger de façon officielle. C’est dire à quel point la présence de notre organisation a été reconnue, et les engagements que nous y avons pris, notamment dans la réforme de la loi électorale précisément.

Je tiens à renouveler mes remerciements à nos représentants officiels sortants Albert Prévos et Bernadette Pilloy, ainsi qu’à Bruno Gaurier, membre d’un groupe de travail, pour leurs apports, expertises, contributions et présences répétées tout au long de cette mandature.

En ma qualité de président et en accord avec les membres du Bureau, j’ai proposé à Pascale Ribes d’y assumer désormais notre représentation en tant que titulaire, et à Bernadette Pilloy en tant que suppléante, accompagnées le cas échéant par Bruno Gaurier sur des groupes de travail.

Pour ce qui est du CNCPH, qui durant l’année 2019 se trouvait à l’aube d’un projet de réforme en cours, le CFHE n’en a pas moins pris part à son activité, en tant qu’animateur et rapporteur, par le biais de la Commission « questions européennes et internationales – Convention de l’ONU ». Alain Faure en a été animateur, jusqu’à ce qu’il soit en impossibilité d’assurer cette mission du fait de ses graves problèmes de santé. Le président du CFHE en a été rapporteur. Je profite de cette opportunité pour dédier une pensée à notre ami Alain, dont nous restons proches autant que nous pouvons. Pour la suite du devenir du CNCPH, la présente Assemblée générale n’a pas lieu de l’aborder, cela relevant de l’année actuelle, 2020. Mais nous pouvons d’ores et déjà vous faire savoir que le CFHE y a sa place et sa part en tant qu’assesseur, venant en appui au Président de ladite Commission.

Le CFHE a conduit une série de chantiers, mais il revient au Délégué général d’en dire quelques mots au cours du rapport d’activités. Il va le faire dans quelques instants.

Avant de clore ce rapport moral, je me permettrai de faire connaître notre déception quant au soutien que nous étions en droit d’attendre des hautes autorités de l’Etat. Nous étions habitués à ce que chaque année nous soit allouée une subvention, certes pas très élevée, mais qui avait à tout le moins l’avantage de couvrir les frais de notre cotisation annuelle au Forum européen des personnes handicapées. En dépit de courriers et rencontres réitérées, en 2018 et 2019, nous n’avons rien reçu. A ceci près, nous ne serions pas honnêtes si nous ne le disions pas, que pour 2019, notre ministère a alloué une somme de 10 000 € à l’organisation du Comité exécutif du Forum européen à Lyon, lequel d’ailleurs s’est particulièrement bien passé.

Nous attendons des autorités un véritable soutien, qui soit en adéquation avec les services rendus par le CFHE. D'autant plus que nous avons toujours pris part aux rencontres, aux activités, et que nous nous sommes toujours voulu le plus constructifs possible. Nous avons toujours eu à cœur de nous tenir proches des représentants des autorités, et nous n'avons jamais manqué de leur transmettre les résultats de nos travaux.



Permettez-moi, avant de terminer la lecture de ce rapport moral, une légère touche plus personnelle. J'ai pris à regret la décision de ne pas me représenter en qualité de président pour un deuxième mandat. Mes problèmes de santé sont tels, que je dois me consacrer à la lutte contre mes pathologies et maladies, qui m'ont fait rechuter en septembre 2019. Moi le provincial d'adoption, il est vrai que les voyages et divers déplacements ne facilitent pas toujours une santé qui demeure fragile.

Ceci m'amène tout naturellement à adresser mes chaleureux remerciements à vous toutes et à vous tous, adhérents, membres du Conseil d'administration et du Bureau, pour vos analyses, pour les représentations du CFHE que vous avez assurées auprès des instances où le CFHE est impliqué et en bien d'autres lieux encore, pour votre accompagnement bienveillant qui m'aura permis de ne pas faire défaut.

A l'équipe du CFHE, petite en nombre de personnes mais tellement grande en richesse, Farbod, Florence, Cécile, Bruno, Sarah, et Helen, je veux dire merci de porter haut et fort les valeurs de respect, de solidarité, de courage, d'humilité, de convivialité, et de dépassement de soi, ce que vous avez largement fait au profit du CFHE.

Un dernier mot pour manifester ma reconnaissance à toutes les associations membres, qui m'ont accordé leur confiance en me portant à la présidence du CFHE ; et à APF France handicap, pour son implication au quotidien, qui elle aussi m'a accordé sa confiance en me laissant tout libre accès chez elle.

Je souhaite le plus bel avenir au CFHE et il va de soi que je continuerai à suivre tous ses travaux et engagements aux côtés des personnes handicapées.

Rien pour nous sans nous !

Florian GUZDEK
Président du CFHE



Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes
17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
+33(0)1 40 78 69 45 | www.cfhe.org